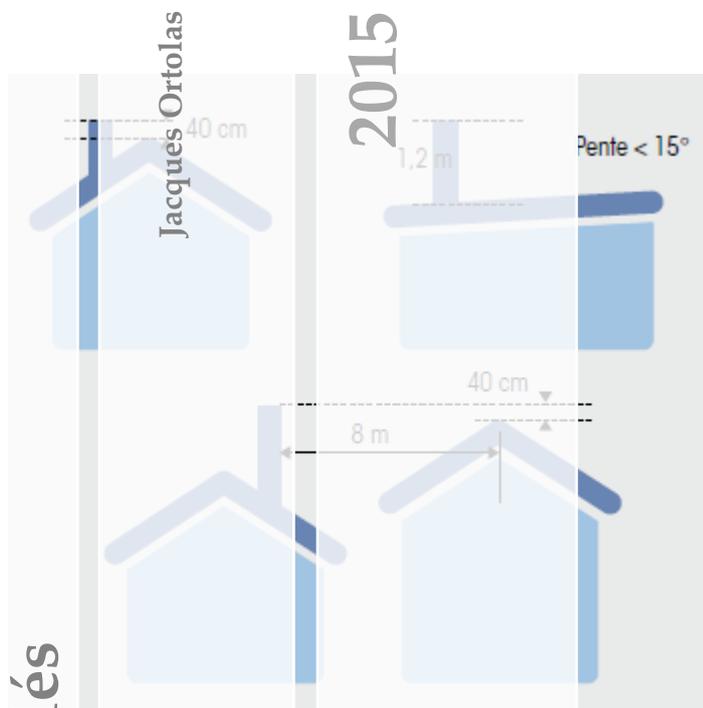


Installation d'un poêle à granulés



Le poêle à granulés offre un chauffage de confort et écologique. Voici les règles principales d'installations.



Poêle à granulés étanche ou poêle à granulés non étanche



Il existe 2 types d'appareils selon l'étanchéité à l'air de votre logement :

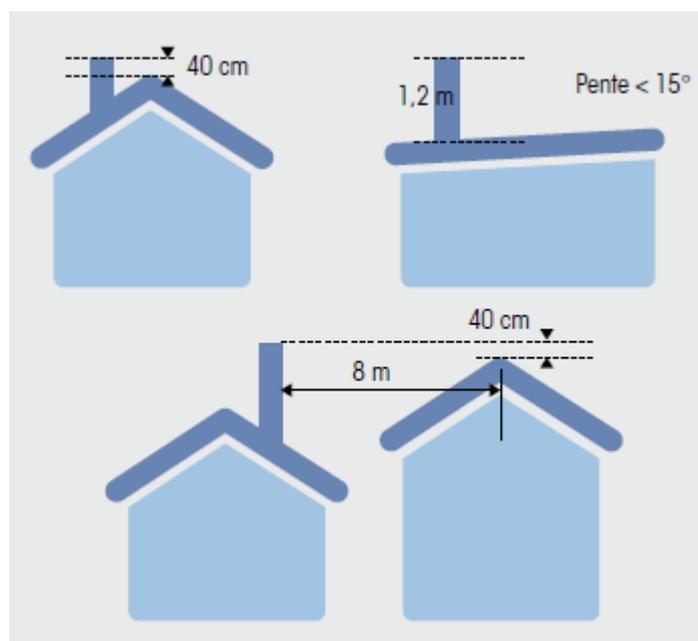
Les poêles dits à circuit étanches sont ceux dont la prise d'air comburant (air frais) s'effectue à l'extérieur. Le conduit de fumées est dit à ventouse, il est concentrique, avec un tube d'arrivée d'air frais et un tube de sortie des fumées. Ces poêles offrent généralement de meilleurs rendements de combustion.

Les poêles dits non étanches sont ceux pour qui l'arrivée de l'air comburant (air frais) arrive directement dans la pièce où se trouve le poêle.

Installation des conduits de fumées

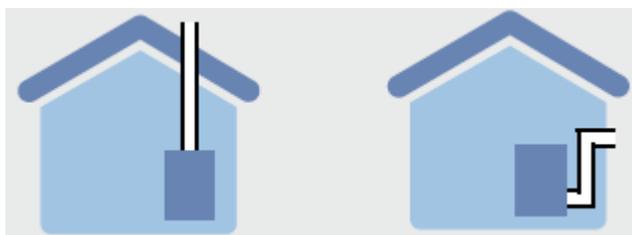
Soit le poêle est à tirage naturel

Dans ce cas il doit respecter l'arrêté du 22 Octobre 1969 relatif aux conduits de fumées desservant des logements.



Soit le poêle est de type étanche

Le conduit de fumée doit être, soit installé conformément au DTU 24.1 Voir les schémas ci-dessous, sachant que le conduit horizontal n'est autorisé que dans le cas d'installation dans des logements existants (pas dans des logements neufs).



Cas d'utilisation d'un conduit existant

Dans le cas où vous utilisez un conduit de fumées existant, si sa dimension est correcte, vous devez vous assurer que le conduit existant est étanche, sinon il faudra passer un tubage à l'intérieur. Respect des hauteurs réglementaires ci-dessus et respect des écarts au feu (murs, charpentes, ...).

Quelques conseils utiles

Optez pour un installateur qualifié

Faire installer de préférence votre poêle à granulés par un installateur qualifié « Qualibois » ou RGE (reconnu garant de l'environnement). Ce label vous permettra par exemple de bénéficier d'aides comme le crédit d'impôt de 30% et de prêts bonifiés à taux zéro comme le Eco-Ptz.

Entretenez ensuite votre poêle à bois

Nettoyage ainsi que deux ramonages annuels. Le ramonage du conduit de fumées est obligatoire 2 x par an selon le règlement sanitaire départemental type. L'une des deux interventions doit être effectuée pendant la saison de chauffe. Il est important pour votre assurance de toujours demander un certificat de ramonage.

Lectures recommandées

- [Chauffage bois en neuf comme en rénovation](#)
- [Rénover son chauffage bois pour pas cher](#)

Sources et liens utiles

- www.calideal.com
- www.qualit-enr.org
- [Savoir-faire chauffage au bois](#)

Pour en savoir plus

- [Dossier CHAUFFAGE AU BOIS](#)

Novembre 2015



Jacques Ortolas s'est spécialisé depuis des années dans la recherche de solutions d'économies d'énergie et d'exploitation optimisés des installations. Son expérience en la matière en fait un expert reconnu qui participe fréquemment à des groupes de réflexion chargés de définir les politiques énergétiques et environnementales.

Jacques Ortolas